Les riverains du grand lac noir

L'utilisation du lac en toute sécurité

L'utilisation des embarcations sur le lac doit être sécuritaire pour tous. Le lac désert autant des baigneurs que tout les types d'embarcation. Les baigneurs doivent nager en ayant un ballon très voyant pour que les conducteurs d'embarcation puissent les voire. Les conducteurs de tout les types d'embarcation doivent toujours avoir les yeux rivés sur l'eau dans la direction qu'ils vont. Ces règles simples ne sont pas suivies par tous. Un baigneur qui se fait heurter par une embarcation n'a pas grand chance de s'en sortir indemnes.

Les embarcations de fortes puissances et ou plus imposantes doivent céder le passage aux plus petits de plus,ils doivent ralentir aux passages de plus petites embarcations et de s'éloigner de tout baigneurs.

Je ne peux pas énumérer toutes les situations des embarcations et des baigneurs sur le lac. Je vous réfère aux articles de lois du Québec et aux règlements qui informent sur l'utilisation des embarcations en toute sécurité.

Les articles de lois du Québec et des règlements municipaux

Limites concernant la navigation de plaisance (municipale)

https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/protection-de-lenvironnement/limites-concernant-la-navigation-de-plaisance/

Infractions criminelles à la sécurité nautique et amendes connexes

https://cartebateau.com/fr/infraction-criminelle-bateau-plaisance-moteur

Règles de priorités - Règles de route - Règlement sur les abordages

https://cartebateau.com/fr/regles-priorite-bateau-savoir-pour-obtenir-carte-bateau